



ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
A LA CENT DIXIEME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF
07-10 OCTOBRE 2025
Point 7 : Lutte contre le terrorisme chimique

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc accorde une grande importance aux efforts globaux visant à contrer le fléau du terrorisme chimique. A cette occasion, ma Délégation se félicite de l'intérêt accordé par le Directeur Général de l'OIAC à cette thématique, ainsi que du travail accompli par le Groupe de travail à Composition Non-Limitée sur le Terrorisme Chimique, qui s'est réuni à trois reprises en 2025 avec la facilitation du ST de l'OIAC. La contribution particulière du SAB par des travaux et des réflexions pertinentes à l'ère de l'évolution rapide des technologies avancées, notamment l'Intelligence Artificielle, mérite également d'être soulignée.

Monsieur le Président,

La menace de l'usage d'agents chimiques, en tant qu'arme, par les acteurs non-étatiques et les groupes terroristes, constitue une atteinte sérieuse à la sécurité des États. Cette menace est d'autant plus sérieuse avec le possible recours aux nouvelles technologies émergentes, en particulier les systèmes aériens sans pilote (les drones), en les déviant vers un usage malsain et préjudiciable.

En effet, l'utilisation de nouveaux outils, tels que les drones, qui peuvent être facilement acquis par les groupes terroristes, est un risque majeur qu'il ne faudrait pas sous-estimer, au vu des capacités de ce genre d'équipements, capables de porter des substances chimiques et être utilisés contre des installations stratégiques et sensibles impactant directement les populations et l'environnement.

A cet égard, le Royaume du Maroc encourage le Secrétariat Technique de l'OIAC à maintenir ses efforts pour apporter le soutien nécessaire permettant le renforcement des capacités des États Parties pour pallier cette menace.

Sur ce registre, ma délégation considère que le renforcement des cadres juridiques nationaux à travers des dispositions pénales visant la lutte contre le terrorisme chimique, notamment en Afrique, le développement de programmes de renforcement des capacités, avec des formations et des exercices adaptés aux besoins des organes d'application de la loi, ainsi que l'amélioration des contrôles douaniers aux frontières pour l'identification des produits chimiques et leurs composants, notamment ceux à double usage, sont des mesures nécessaires pour relever ce défi mondial croissant et empêcher les organisations terroristes d'acquérir des armes chimiques et leurs vecteurs.

Dans ce sillage, ma Délégation se réjouit des efforts continus et de l'attention particulière accordée par le ST de l'OIAC au renforcement des connaissances et des acquis des experts africains en matière de sécurité chimique et de lutte contre les armes chimiques, notamment à travers les actions relevant de la 7^{ème} phase du Programme pour l'Afrique, dont le lancement est prévu en 2026.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme chimique mérite toute notre attention, particulièrement au regard des avancées technologiques et scientifiques, telles que l'IA, identifiées comme domaine d'intervention du Groupe de Travail sur le terrorisme chimique.

Cette délégation est d'avis que les technologies avancées devraient être davantage prises en compte, en vue d'appréhender minutieusement, et d'une manière collective, les opportunités qu'elles offrent et les défis qu'elles engendrent en matière de prévention, de préparation et de réactions des Etats Parties au terrorisme chimique dans toutes ses formes.

Je vous remercie M. le Président.